



DÉLIBÉRATION

du 20 septembre 2023

Présents : 21 Excusés : 6 6 pouvoirs Absents : / Votants : 27 En exercice : 27	<p>L'an deux mille vingt-trois, le vingt septembre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire.</p> <p><u>Étaient présents</u> : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, Mme Noëlle BICHON, Mme Sandrine BRANCHEREAU, Mme Laura BRETAUD, M. Bruno CHICOISNE, Mme Maria COURTAY, M. Cédric DOTTOR, M. Damien GUILLON, Mme Anne-Marie HENRY, M. Philippe JAHAN, Mme Isabelle LÉAUTÉ, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, Mme M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIÉ, Mme Marina LUCAS, Mme Sandrine MARTINY, Mme Rosalie OUTIN M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAUDEAU, Mme Nadine YOU.</p> <p><u>Étaient absents excusés</u> : Mme Maria COURTAY (ayant donné pouvoir à Bruno CHICOISNE), Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO (ayant donné pouvoir à Türkan RENZO), M. Philippe JAHAN (ayant donné pouvoir à Antony AURILLON), Mme Estelle GOIMBAUD (ayant donné pouvoir à Laura BRETAUD), M. Jérôme LECERF (ayant donné pouvoir à Frédéric LEGRAS), Mme Sandrine SUTEAU (ayant donné pouvoir à Anne-Marie HENRY),</p> <p><u>Assistaient également au titre des services</u> : Marie LARDEUX, Fabienne PITON</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : M. Frédéric LEGRAS</p> <p><u>Date de la convocation</u> : 14 septembre 2023</p>
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le 25 SEP. 2023 Publiée, le 26 SEP. 2023 Notifiée, le	<p>FINANCES <i>Marché de restauration scolaire en liaison froide avec la société RESTORIA – Avenant n°2</i></p>

Madame le Maire rappelle au Conseil :

- sa délibération du 11 juillet 2022 l'autorisant à signer un marché de fourniture (accord cadre à bons de commande) de repas en liaison froide avec la société RESTORIA pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er} septembre 2022, marché renouvelable par tacite reconduction sans que cette durée puisse excéder 3 ans,
- sa délibération du 16 février 2023 l'autorisant à signer un avenant n° 1 pour une application de la formule de révision trimestrielle à la hausse comme à la baisse du marché au 1^{er} mars 2023.

Elle expose au conseil qu'au terme d'une réunion de bilan annuel (03 juillet 2023), RESTORIA a annoncé un changement structurel de leur offre alimentaire avec le passage imposé à partir de septembre à 2 repas végétariens par semaine.

La Commune a refusé par courrier cette proposition qui va à l'encontre des efforts partenariaux consentis par la Commune en l'acceptation d'une révision trimestrielle depuis le 1^{er} mars 2023. La Commune constate également qu'un passage à 2 repas végétariens par semaine entraînerait un risque de carence nutritionnelle. En effet, sur notre restaurant scolaire, les repas végétariens sont moins bien consommés par les enfants que les repas à base de viande.

Après réflexion, RESTORIA reporte sa décision pour la mise en place de ses deux repas végétariens au 1^{er} janvier 2024.

Les élus souhaitent de refuser les 2 repas végétariens avec le menu 4* et de passer au menu 3* tout en continuant à respecter le cadre de la loi Egalim. Une diminution du coût est estimée à 6000€ par an.

Une proposition d'avenant portant modification des dispositions du marché public signé en juillet 2022 s'appuyant sur les dispositions, à la fois du Code général des collectivités territoriales et du Code de la commande publique, motivé « par des circonstances imprévisibles que constituent la hausse des matières premières et des coûts de l'énergie et s'appuyant sur l'insertion d'une nouvelle clause de révision des marchés »

Notre consultant ATOUT RESTORATION a comparé le coût des menus 3* par rapport aux menus 4* avec 2 hypothèses du nombre de repas annuel.

COMMUNE DE MÉSANGER - RESTAURATION SCOLAIRE

COMPARATIF COÛT MENUS 4* VS MENUS 3*

BORDEREAU DE PRIX

CANDIDAT	RESTORIA - Variante menu 3 étoiles		
Prix unitaires HT par élément de repas (part alimentaire <u>et</u> frais fixes)	Maternelle	Elémentaire	Adulte
Hors d'œuvres	0,293 €	0,293 €	0,369 €
Plat protidique	1,575 €	1,682 €	2,115 €
Garniture (légume et féculent)	0,391 €	0,424 €	0,513 €
Fromage	0,293 €	0,293 €	0,369 €
Dessert	0,293 €	0,293 €	0,369 €
Montant total du repas HT (forfait 4 éléments de repas)	2,552 €	2,692 €	3,366 €
TVA	0,140 €	0,148 €	0,185 €
Montant total du repas TTC (forfait 4 éléments de repas)	2,692 €	2,840 €	3,551 €

CANDIDAT	RESTORIA - Tarif actuel menu 4 étoiles		
Prix unitaires HT par élément de repas (part alimentaire <u>et</u> frais fixes)	Maternelle	Elémentaire	Adulte
Hors d'œuvres	0,303 €	0,303 €	0,379 €
Plat protidique	1,635 €	1,732 €	2,165 €
Garniture (légume et féculent)	0,401 €	0,444 €	0,552 €
Fromage	0,303 €	0,303 €	0,379 €
Dessert	0,303 €	0,303 €	0,379 €
Montant total du repas HT (forfait 4 éléments de repas)	2,642 €	2,783 €	3,476 €
TVA	0,145 €	0,153 €	0,191 €
Montant total du repas TTC (forfait 4 éléments de repas)	2,787 €	2,936 €	3,667 €

Ecart 3* / 4*	TTC	-0,095 €	-0,096 €	-0,116 €
	%	-3,40%	-3,26%	-3,15%
Repas maternelle			20000	-1 896,059 €

Repas élémentaire	40000	-3 823,973 €
Repas Adultes	2000	-231,177 €
TOTAL TTC		-5 951,209 €

Repas maternelle	18000	-1 706,453 €
Repas élémentaire	36000	-3 441,576 €
Repas Adultes	2000	-231,177 €
TOTAL TTC		-5 379,206 €

COMMENTAIRES ATOUT RESTAURATION

La proposition de Restoria n'est pas très intéressante car 10% de BIO représentent d'ordinaire plus que 3% d'impact sur un PV. On est généralement plus près de 5 à 6% en impact.

Face à cette proposition, je vous suggère d'envoyer, à la direction générale de Restoria, le courrier préparé auparavant pour tenter de faire pression afin soit de maintenir votre offre telle qu'elle est actuellement, soit de négocier un tarif plus abordable pour le menu 3*. La marge de négociation est cependant assez faible sauf si la préfecture vous confirme que le passage à 2 repas végétariens est effectivement une modification substantielle de votre marché (ce que je pense, mais sans pouvoir néanmoins l'affirmer), auquel cas, un nouvel appel d'offres pourrait être lancé en cours de marché. Ceci pourrait alors être un bon levier pour faire céder Restoria.

Après avoir entendu cet exposé,

Sur proposition du Maire,

Vu l'exposé présenté,

Vu l'article L.2122-29 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du conseil d'Etat du 15 septembre 2022 et la circulaire ministérielle du 29 septembre 2022,

Vu les dispositions du code de la commande publique, article L2194-1 5° et R 2194-5 motivé par des circonstances imprévisibles que constituent la hausse des matières premières et les coûts de l'énergie

Vu la présentation en Bureau Municipal du 4 septembre 2023,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :**

► **APPROUVE** la conclusion d'un avenant n°2 au marché de restauration scolaire conclu avec RESTORIA avec effet au 1^{er} octobre 2023 pour le passage d'un menu 4* vers un menu 3*,

► **AUTORISE** Madame le Maire à signer le présent avenant et en assurer la bonne exécution.

Frédéric LEGRAS
Secrétaire de séance



Le Maire,
Nadine YOU

